

**Philip Morris International Inc.**

120 Park Avenue  
New York, NY 10017, U.S.A.

**PHILIP MORRIS INTERNATIONAL INC. ANNONCE**  
**SA RADIATION VOLONTAIRE D'EURONEXT PARIS**

NEW YORK, NY -- BUSINESS WIRE -- 16 janvier 2018-- Philip Morris International Inc. (« PMI ») (**NYSE: PM**) (**Euronext Paris: PM**) annonce aujourd'hui qu'à la suite d'un examen complet du volume des transactions, des coûts et des contraintes administratives liés à sa cotation sur Euronext Paris, PMI a décidé de demander volontairement la radiation de ses actions (Code ISIN : US7181721090) d'Euronext Paris. Cette demande a été approuvée par le Conseil d'administration d'Euronext Paris SA.

La procédure de radiation permettra aux actions de PMI cotées sur Euronext Paris d'être négociées sur la bourse de New York (le *New York Stock Exchange*, « NYSE »), place principale de cotation de PMI.

Les détenteurs d'actions PMI cotées sur Euronext Paris auront à leur disposition les options suivantes :

- Participer à l'offre de cession décrite ci-dessous afin que tout ou partie de leurs actions PMI soient vendues sur le NYSE.
- Décider de ne pas participer à l'offre de cession et garder leurs actions PMI, auquel cas celles-ci pourront être négociées sur Euronext Paris jusqu'à la date de radiation et sur le NYSE par la suite.

**Les actionnaires de PMI qui souhaitent participer à l'offre de cession** devront demander à leur intermédiaire financier d'apporter leurs actions PMI, entre le 17 janvier 2018 et le 14 février 2018 inclus, à CACEIS Corporate Trust agissant en tant qu'agent centralisateur mandaté par PMI, conformément à la procédure décrite ci-dessous. Les actions PMI apportées à CACEIS Corporate Trust seront vendues à partir du 19 février 2018 sur le NYSE au cours en vigueur au moment de la vente. CACEIS Corporate Trust calculera le prix de vente moyen des actions PMI et transférera le produit de la vente aux actionnaires vendeurs de PMI après réception des fonds. PMI prendra en charge les frais relatifs à la centralisation. Les frais de courtage liés à la vente sur le NYSE des actions PMI apportées à CACEIS Corporate Trust dans le cadre de l'offre de cession seront également supportés par PMI.

Il est rappelé aux actionnaires de PMI que l'apport de leurs actions dans le cadre de cette offre de cession est entièrement volontaire.

Le calendrier de l'offre de cession et de la procédure de radiation des actions PMI décrits ci-dessus peut être résumé comme suit (étant précisé que PMI se réserve le droit de modifier le présent calendrier) :

<u>Evènement</u>	<u>Date</u>
<b><i>Offre de cession</i></b>	
Début de l'offre de cession	17 janvier 2018
Fin de l'offre de cession	14 février 2018
Fin de la centralisation par CACEIS Corporate Trust	15 février 2018 (avant 16h00, heure de Paris)
Cession sur le NYSE des actions PMI apportées dans le cadre de l'offre de cession	A partir du 19 février 2018
Règlement du produit de la vente aux intermédiaires financiers concernés	Dès que possible après la réception des fonds
<b><i>Radiation</i></b>	
Dernier jour de cotation des actions PMI sur Euronext Paris	21 février 2018
Radiation des actions PMI sur Euronext Paris	22 février 2018
Radiation des actions PMI d'Euroclear France	1 <sup>er</sup> mars 2018

Il est rappelé aux actionnaires de PMI participant à l'offre de cession qu'ils reconnaissent et acceptent le risque implicite résultant des fluctuations du cours des actions PMI sur le marché et du taux de change applicable entre la clôture de l'offre de cession et la cession des actions PMI sur le NYSE. Les ordres d'apport sont irrévocables.

**Les actionnaires de PMI qui ne participent pas à l'offre de cession** pourront continuer de négocier leurs actions PMI sur Euronext Paris jusqu'à la date de radiation conformément aux termes et conditions de leur intermédiaire financier. Suite à la radiation des actions PMI d'Euronext Paris, le transfert des actions PMI d'Euronext Paris vers le NYSE sera effectué par les intermédiaires financiers. En conséquence, les actionnaires qui ont choisi de ne pas vendre leurs actions par dans le cadre de l'offre de cession, ou n'ont pas pris de mesure spécifique, n'auront aucune action à effectuer afin que leurs actions PMI soient transférées d'Euronext Paris vers le NYSE.

Les actions PMI resteront cotées sur Euronext Paris jusqu'au 21 février 2018 inclus. Par la suite, les actionnaires qui ont choisi de ne pas vendre leurs actions PMI dans le cadre de l'offre de cession ou n'ont pas pris de mesure spécifique pourront les vendre sur le NYSE, conformément aux termes et conditions de leur intermédiaire financier.

Les actions PMI seront radiées d'Euroclear France le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Les actions PMI resteront admises aux négociations sur le NYSE sous le mnémonique « PM ».

Les actionnaires qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires à propos de l'offre de cession ou de la procédure de radiation peuvent contacter l'agent centralisateur de PMI, CACEIS Corporation Trust (contacter Service OST centralisées, courriel: [ct-service-ost@caceis.com](mailto:ct-service-ost@caceis.com)).

Les actionnaires peuvent également solliciter toute information complémentaire auprès de leur teneur de compte et intermédiaire financier habituel, auxquels ont été communiquées des informations complémentaires sur la procédure de radiation.

Contacts Relations Investisseurs :

New York : +1 (917) 663-2233

Lausanne : +41 (0)58 242 4666

[www.pmi.com/investor-relations/overview](http://www.pmi.com/investor-relations/overview)